



Communiqué de presse

Chuelles, le mercredi 23 septembre 2015

Pour diffusion immédiate

LES LAMPES AUSSI SE TRIENT ET SE RECYCLENT

Le Syndicat d'Aménagement Rural, S.A.R., vous informe de la mise en place de nouveaux points de collecte de lampes usagées sur son territoire, destinés aux particuliers.

Les déchèteries de Courtenay, Château-Renard et La Selle sur le Bied sont désormais équipées de bacs de collecte des lampes et néons usagés.



Toutes les lampes, possédant le symbole de la poubelle barrée ci-contre, doivent être triées et posées dans les bacs RECYLUM.



Exemple de lampes à trier



Les autres catégories de lampes (lampes à filament notamment) doivent être jetées aux ordures ménagères.

Les services du S.A.R. restent à votre disposition pour répondre à vos interrogations au 02 38 95 27 65 ou par courriel à contact@sar45.fr.

Syndicat d'Aménagement Rural de Courtenay et Château-Renard

505 chemin des Comtois 45220 CHUELLES